

# DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

# *Gorbio*



informez-vous

Edition : septembre 2011

## Le risque feu de forêt

### QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORET ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt. Trois conditions sont nécessaires :

- une source de chaleur (flamme, étincelle), la malveillance, les accidents, l'imprudence des hommes sont souvent à l'origine des incendies (travaux agricoles, forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures, écoubage non contrôlé),
- de l'oxygène : le vent active la combustion,
- un combustible (végétation).

Le risque de feu est plus lié à l'état de la forêt (sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief, teneur en eau...) qu'à l'essence forestière elle-même (chênes, conifères...).

Le territoire communal est couvert à 70% de formation combustible renfermant un habitat dispersé et donc particulièrement sensible aux feux de forêt. Entre 1973 et 2010, 17 feux ont été recensé sur Gorbio dont le plus important, en 1985, a détruit 63 ha de forêt.

### MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE FEU DE FORET

#### PREVENTION

Les mesures générales de prévention visent à empêcher l'éclosion d'un sinistre. Il existe dans le département une réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillage définie par arrêté préfectoral 2002-343 du 19 juin 2002, document consultable en mairie.

#### PREVISION

Lors des périodes les plus critiques de l'année, les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation sont mesurées quotidiennement. Une surveillance est assurée par des patrouilles de l'Office National des Forêts et des Sapeurs-Forestiers.

#### PROTECTION

Des aménagements de terrain sont réalisés en matière de défense contre l'incendie : création de pistes coupe-feu, installation de citernes d'eau...

### CONSIGNES GENERALES FACE A UN FEU DE FORET

#### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

#### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

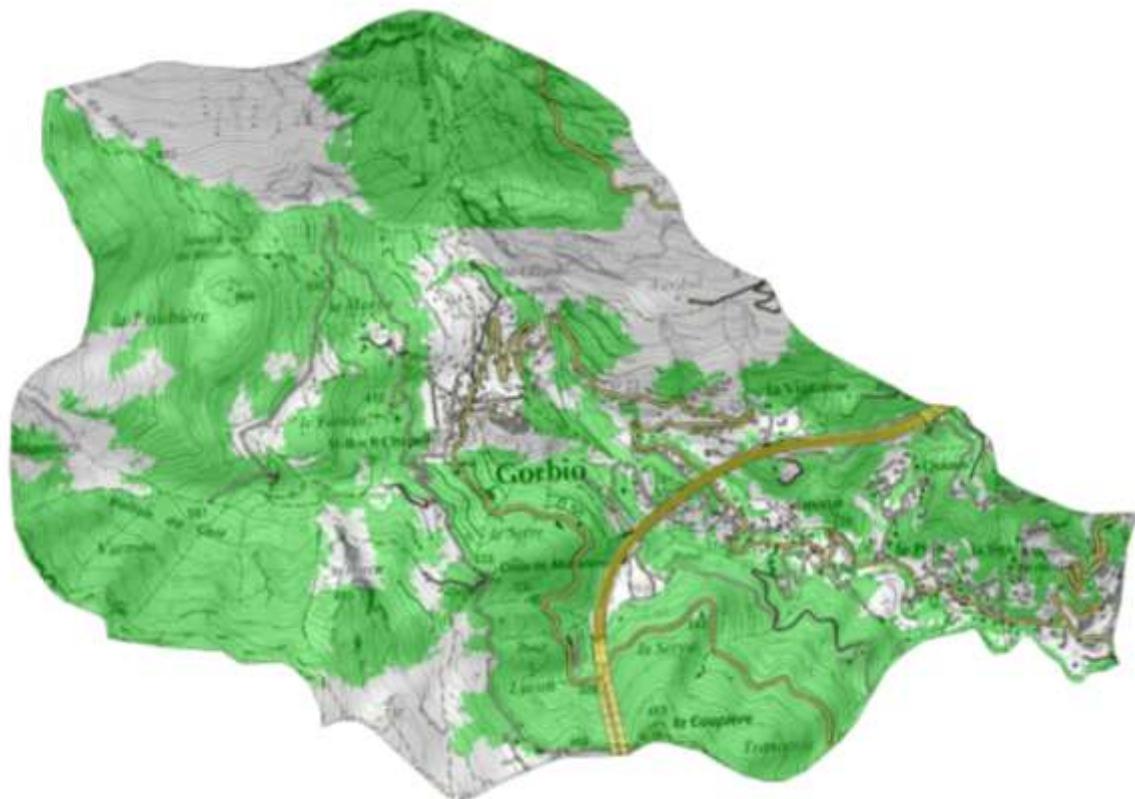
- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
  - occulter les aérations avec des linges humides,
  - rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

## **APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES**

- éteindre les foyers résiduels.



## CARTOGRAPHIE DU RISQUE FEU DE FORET



# Le risque mouvement de terrain

## QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

La commune de Gorbio présente un relief accidenté sur une majorité du territoire communal plus particulièrement dans le secteur du village et le long de la RD 23 qui présente un aléa moyen de glissement de terrain, le quartier du Paran qui présente un aléa élevé de glissement de terrain, les quartiers de Saint-Sauveur, du Val de Capsus, du Pian, de la Siga, du Sanatorium particulièrement exposés au ravinement et aux glissements de terrain.

Octobre-novembre 2000 :

- chute d'un bloc de 50 kg au quartier du Pian (propriété Schultz) ;
- zones de ravinement aux quartiers du Pian et du Col de Garde, sur la RD 50 et la RD 223, et sous les barres rocheuses d'Auribel (remontée du phénomène jusqu'au GR 51) ;
- 9 coulées boueuses recensées et localisées dans les quartiers du Pian, de la Siga, de la Vignasse et du Sanatorium ;
- 15 glissements de terrain recensés et localisés dans les quartiers du Pian, du Val de Capsus, de la Vignasse, de St Sauveur, de la Siga, du Col de Garde, d'Auribel, du Sanatorium, et sur la piste de la Coupière.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### PREVENTION

Prise en compte du risque dans l'urbanisme au travers du plan de prévention des risques approuvé en 2005.

### PROTECTION

Ouvrages de protection mis en place contre les éboulements et les glissements de terrain.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN MOUVEMENT DE TERRAIN

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

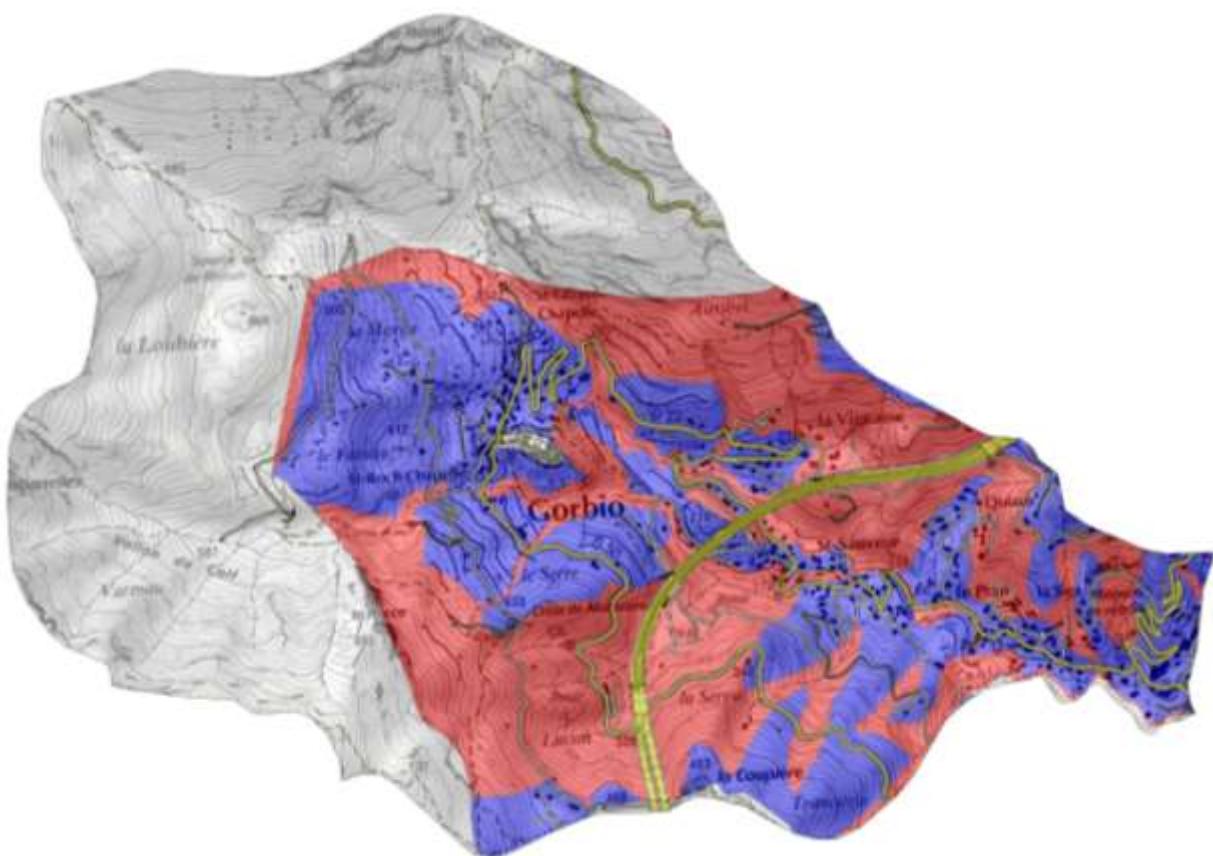
### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.



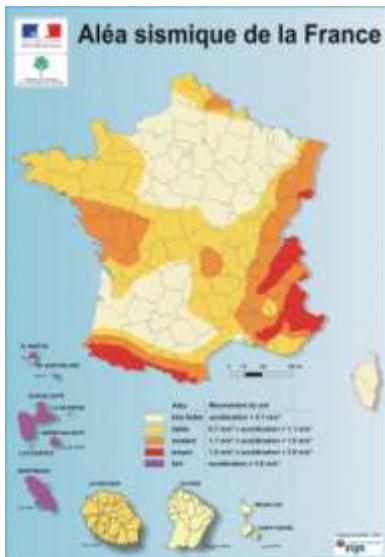
## CARTOGRAPHIE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Plan de prévention des risques mouvement de terrain



## Risque sismique

### QU'EST-CE QU'UN SEISME ?



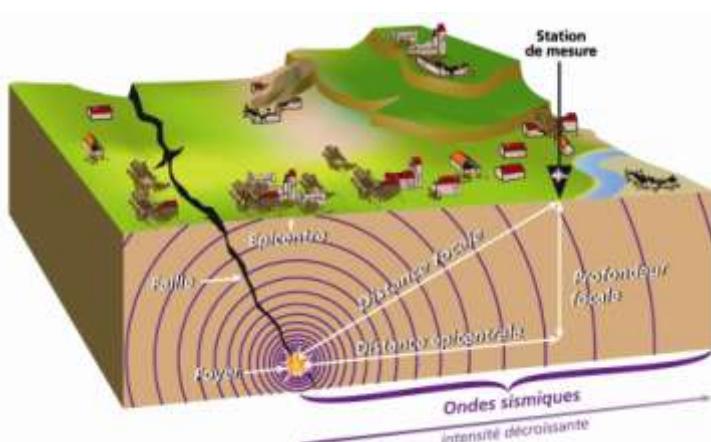
Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

*Zonage sismique issu du décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français*  
La France est divisée en cinq zones de niveau de sismicité croissante :

- 1 = aléa très faible
- 2 = aléa faible
- 3 = aléa modéré
- 4 = aléa moyen
- 5 = aléa fort

La commune de Gorbio est située en zone d'aléa moyen, 4.

### MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE SISMIQUE



terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

#### PREVENTION

Des normes parassismiques et un zonage sismique de la région imposent l'application de règles de constructions parassismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

#### PREVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long

### CONSIGNES GENERALES FACE A UN SEISME

#### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

#### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- A l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

**APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES**

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).



# Risque TMD

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE TMD ?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc),
- un incendie avec des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
- un dégagement de produit toxique provenant d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).

La commune de Gorbio est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière avec le viaduc de l'A8 et la desserte locale.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE TMD

### PREVENTION PAR DES MESURES REGLEMENTAIRES ET DES CONTROLES

Réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

Contrôles techniques des véhicules de transports de matières dangereuses par route.

Restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local par le préfet et le maire.

### PROTECTION

Mise en œuvre de la convention « TRANSAID », signée entre le ministère de l'Intérieur et l'Union des Industries Chimiques (UIC), pour apporter aux autorités responsables des secours aide, expertise et assistance technique spécialisée lors d'accidents de TMD.

Application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé TMD des Alpes Maritimes.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN RISQUE TMD

### AVANT : SAVOIR IDENTIFIER

Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) générés par la ou les marchandise(s).

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

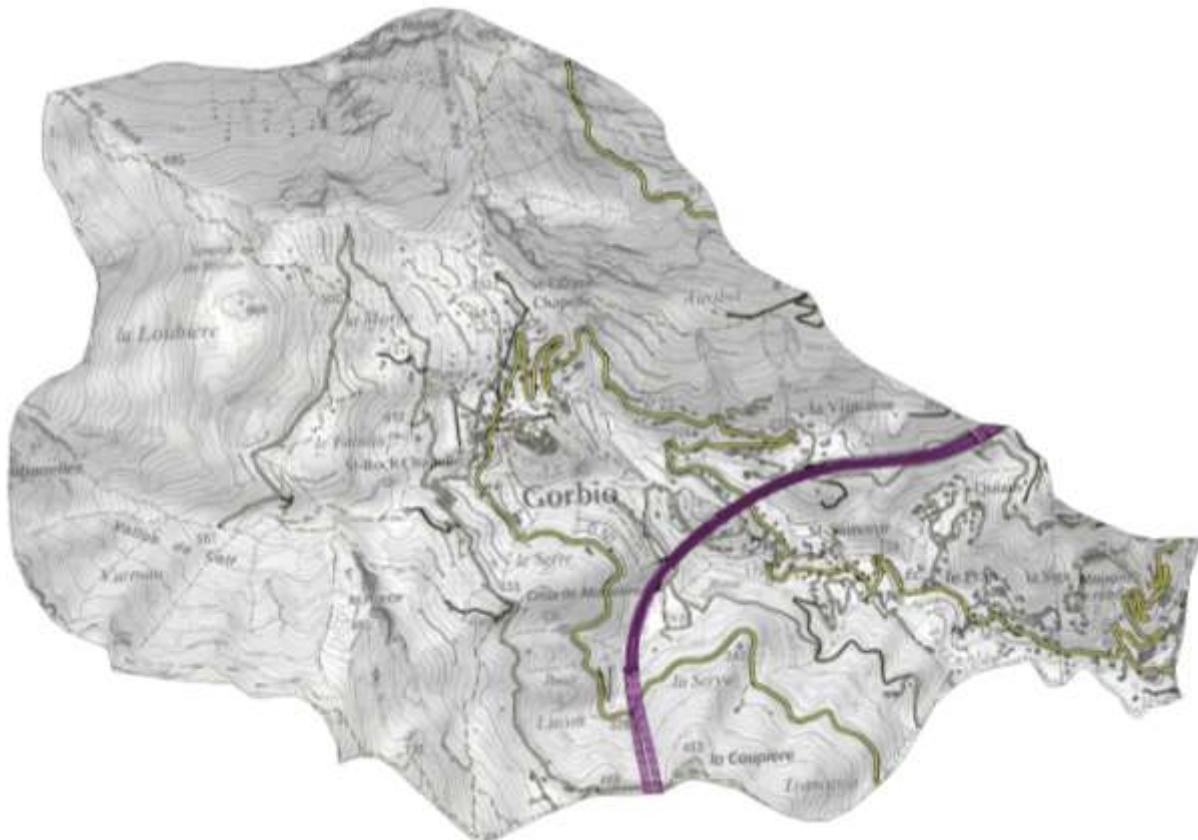
Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112). Dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.), le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

### En cas de fuite de produit :

- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- ne pas fumer,
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

**APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES**

À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.

**CARTOGRAPHIE DU RISQUE TMD**



Gorbio

30, rue Garibaldi - 06500 GORBIO  
Tél.: 04 92 10 66 50 - Fax: 04 92 10 66 59  
Email : mairie.gorbio@wanadoo.fr

# RISQUES MAJEURS CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POMPIERS 18 ou 112 (portable) - POLICE 17 - MAIRIE DE GORBIO 04 92 10 66 50



**SIGNAL D'ALERTE**  
SON DU TOCSIN DE L'ÉGLISE



5 minutes



DANS TOUS LES CAS SUIVRE  
LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



Abritez-vous



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas,  
sauf en cas de danger vital

POUR EN SAVOIR PLUS,  
CONSULTEZ LE DOSSIER  
COMPLET EN MAIRIE !

## INFORMATIONS IMPORTANTES, À CONSERVER !

### RISQUE FEUX DE FORET



Si l'incendie vient dans votre direction :

- Ouvrez votre portail
- Fermez les bouteilles de gaz, éloignez-les de la maison
- Mettez les voitures, les tuyaux d'arrosage à l'abri
- Fermez et arroser volets, portes et fenêtres

Si l'incendie est à votre porte :

- Abritez-vous dans le bâtiment
- Bouchez avec des linges mouillés, toutes les entrées d'air



DANS TOUS LES CAS SUIVEZ  
LES INSTRUCTIONS DES POMPIERS

### RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAINS



- Déetectez les signes précurseurs
  - Fissures dans le mur
  - Poteaux, barrières penchés
  - Terrains ondulés, fissures
- Fuyez latéralement
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Fermez le gaz et l'électricité



DANS TOUS LES CAS RESPECTEZ LES  
CONSIGNES DES AUTORITÉS

### RISQUE SISMIQUE



A la 1ère secousse,

- A l'intérieur, mettez-vous à l'abri
- près d'un mur, dans un coin
  - près d'une colonne porteuse
  - sous le montant d'une porte

A l'extérieur, éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer  
(bâtiments, ponts, fils électriques)

En voiture :

- Arrêtez-vous si possible à distance des constructions



N'ALLEZ PAS CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE,  
NE VOUS INQUIÉTEZ PAS, LES ENSEIGNANTS S'OCCUPENT D'EUX

### RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Si vous êtes témoin d'un accident

- Appelez le 18, le 112 ou le 17 en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes
- Communiquez le n° de la plaque orange
- Eloignez-vous de l'accident
- Ne fumez pas
- Ecoutez la radio



DANS TOUS LES CAS RESPECTEZ LES  
CONSIGNES DES AUTORITÉS



Pour toute information sur les risques majeurs en région PACA :

- CYPRES - Route de la Vierge, CS1 13696 MARTIGUES CEDEX

Tél.: 04.42.13.01.00 / [www.cypres.org](http://www.cypres.org)